

COMMUNE DE MALZÉVILLE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2010

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 6 mai 2010 à 20 h30.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN.

Conseillers absents excusés : Christine SIEURIN, Claude FINANCE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Geneviève FLEURY, Marc BARRON

Conseillers absents non excusés : néant

Procurations : Christine SIEURIN à Jean-Marie HIRTZ
Claude FINANCE à Malika TRANCHINA
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Bernard BRAUN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal,
- 2) Compte administratif 2009,
- 3) Compte de gestion 2009,
- 4) Affectation du résultat d'exploitation année 2009,
- 5) Attribution de subventions aux associations,
- 6) Admission en non valeur,
- 7) Carte stratégique du bruit (CD ROM à disposition au service urbanisme et environnement),
- 8) Instauration d'un régime déclaratif pour l'édification de clôtures,
- 9) Prime de ravalement de façades,
- 10) Mise en place d'un observatoire de la délinquance et des incivilités convention d'échanges sécurisés,
- 11) Tarification des mini séjours pour les enfants des classes élémentaires pour les vacances d'été,
- 12) Projet de fermeture d'une classe à l'école Leclerc et de la CLAD de l'école Pasteur,
- 13) Opération "Des livres et vous au Collège",
- 14) Autorisation de vente au déballage pour la fête des pains,
- 15) Sortie de stock des œuvres relatives à l'exposition PROUVÉ,
- 16) Modification de la procédure pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes,
- 17) Liste des décisions,
- 18) Questions diverses.

N°1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 4 mars 2010

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Adopté à l'unanimité

N°2. Compte administratif 2009

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

JP ROUILLON expose les résultats budgétaires de l'année 2009.

Pour la section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 5 524 951,34 euros et le montant des recettes à 6 207 777,13 euros. A ceci s'ajoute un excédent 2008 de 554 370,41 euros.

Pour la section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à 1 364 030,31 euros et le montant des recettes à 892 277,23 euros .A ceci s'ajoute un déficit 2008 de 204 543,61 euros et des reports pour 134 681 euros.

Adopté à la majorité des voix (26 pour, une abstention : Marc BARRON)

N°3 Compte de gestion 2009

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2009 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices précédents ainsi que les mandats et les titres de l'année en cours , le conseil municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2009 est conforme aux écritures de l'ordonnateur.

Adopté à la majorité des voix (26 pour, une abstention : Marc BARRON)

N°4 Affectation du résultat d'exploitation année 2009

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Constatant que le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de 1 237 196,20 euros et un déficit d'investissement de 810 977,69 euros, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009.

Celui-ci décide d'affecter 810 977,69 euros à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 426 218,51 euros au report à nouveau en fonctionnement (compte 002)

Adopté à la majorité des voix (26 pour, une abstention : Marc BARRON)

N°5 Attribution de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Association pour le don du sang bénévole	534 euros
Amis de la Douëra	2 500 euros
Culture et bibliothèque pour tous	1 600 euros
Randonneurs ST Max/Malzéville Essey	310 euros
AUCS	6 000 euros
Amicale des Aînés	4 500 euros
CLCV	1 600 euros
Secours catholique	1 000 euros

Adopté à l'unanimité (Bernard PIERRAT ne participe pas au vote)

N°6 Admission en non valeur

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le trésorier d'Essey lès Nancy demande au conseil municipal d'admettre en non valeur les titres suivants :

N°8/06 pour un montant de 42,41 euros et n°149/06 pour un montant de 80,49 euros au titre de l'année 2006 qui correspondent à des participations parentales à la restauration scolaire.

Adopté à l'unanimité

N°7 Carte stratégique du bruit

Rapporteur : Francine PIERRE

La directive européenne du 25/06/2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement vise à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

La communauté urbaine du Grand Nancy pilote l'établissement des cartes du bruit sur l'agglomération et a confié la mission technique de modélisation au bureau d'études Ingérop.

En tenant compte des démarches qui seront initiées, un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera élaboré dans un délai d'une année.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la réalisation des cartes de bruit et d'en prendre connaissance et de se prononcer sur un transfert de compétence vers la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Pascal PELINSKI intervient en demandant si le transfert de compétence vise également le plan d'action .Il faudrait préciser ce que fait la commune dans le plan d'action.

Bernard BRAUN demande par quelle voie électronique on va passer pour que la carte du bruit soit mise à disposition du public. Monsieur le Maire lui répond que cela sera mis sur le site de la ville avec un lien vers le site de la Communauté Urbaine.

Bernard BRAUN reconnaît que Malzéville n'est pas très exposée au bruit .Pose la question des logements qui se construisent au bord de la VEBE .Jean François PASQUET lui répond qu'il y a un aménagement de la VEBE qui est prévu.

Adopté à l'unanimité

N°8 Instauration d'un régime déclaratif pour l'édification de clôtures

Rapporteur : Bertrand KLING

Suite à la réforme du permis de construire, les communes qui souhaitent instaurer un régime déclaratif pour l'édification de clôtures sont invitées à délibérer.

Il vous est donc proposé de décider :

Qu'un régime de déclaration préalable à l'édification de clôtures, sur l'ensemble de la commune, fera l'objet d'une inscription dans le futur plan local d'urbanisme comme l'est dans le règlement du plan d'occupation des sols en vigueur.

Adopté à l'unanimité

N°9 Prime de ravalement de façades

Rapporteur : Bernard PIERRAT

Il est proposé d'attribuer les primes de ravalement de façades à :

M Daniel VOIGNIER pour un montant de 1524,49 euros

Mme Monique VALDENNAIRE pour un montant de 450,22 euros

Adopté à l'unanimité

N°10 Mise en place d'un observatoire de la délinquance et des incivilités : convention d'échanges sécurisés

Rapporteur : Jean François PASQUET

Il est proposé au conseil municipal la mise en place d'un observatoire de la délinquance et des incivilités par le biais d'une convention d'échanges partenariaux sécurisés. Cela permettra d'appréhender et d'objectiver l'ensemble des événements qui peuvent nourrir un sentiment d'insécurité mais aussi alerter les acteurs concernés afin de pouvoir élaborer des stratégies et d'apporter des réponses concrètes et rapides face aux difficultés.

Jean François PASQUET prend la parole pour expliquer dans le détail les objectifs et les fonctionnalités de cet observatoire.

Jean Marie HIRTZ demande des précisions

Jean François PASQUET répond que ce logiciel regroupe tous les faits sur une commune, qu'il peut donner des indications dont on n'a pas l'habitude ; c'est une conjugaison des données. Nous avons une continuité dans la durée où plusieurs bases de données sont réunies. (Communes, CU, Connex, bailleurs sociaux, préfecture, police nationale ; parquet)

Bernard BRAUN demande si la trop grande vitesse des automobilistes sera répertoriée.

Oui s'ils sont verbalisés : il n'y aura pas de noms, toutes les données sont anonymes.

Jean François PASQUET insiste sur le fait que l'on peut faire confiance aux acteurs du CISPD et que ces données sont confidentielles. On pourra même demander au cabinet Althing de faire une démonstration du produit.

Malika TRANCHINA demande pourquoi il y a 3 petits points après « concernant les partenaires..... »

Jean François PASQUET lui répond que c'est car il y a de nombreux intervenants.

Jean Maris HIRTZ demande qui est destinataire de ces informations, qui les consulte ?

Jean François PASQUET fait la lecture de l'article de la convention sur la discrétion professionnelle.

Yves COLOMBAIN fait remarquer qu'il y a une collecte des données faite à l'échelle de la CU puis reportée aux communes .Se demande comment on va agir si tout est fractionné ensuite.

Jean François PASQUET lui répond que ce fractionnement n'existera pas au sein du CISPD, qu'il y aura une continuité avec ces données croisées.

Adopté à la majorité des voix (20 voix pour - 6 abstentions : Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Malika TRANCHINA, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Véronique DEVIENNES, François KLAEYLE)

N°11 Tarification des mini-séjours pour les enfants des classes élémentaires pour les vacances d'été
Rapporteur : Béatrice ANTOINE

La reconduction des mini séjours pour les enfants des classes élémentaires est organisée par la F.O.L.
Il vous est proposé d'adopter une nouvelle tarification conformément aux directives de la CAF

Adopté à l'unanimité

N°12 Projet de fermeture d'une classe à l'école Leclerc et de la CLAD de l'école Pasteur
Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Il est annoncé la fermeture d'une classe à l'école Leclerc pour la rentrée de septembre.

Liées à des considérations purement comptables, les fermetures successives confirment la détérioration régulière de la qualité des conditions de l'éducation nationale en général.

Il est aussi annoncé la fermeture de la CLAD à Pasteur.

Il est donc proposé au conseil municipal de proposer à l'Inspecteur d'académie le maintien de la classe à l'école Leclerc ainsi que le maintien de la CLAD à Pasteur.

Sophie WAKEFORD demande s'il serait possible de modifier la délibération comme suit :

« Le conseil municipal ne peut que regretter ces mesures qui contribuent à organiser la fragilisation..... »

Monsieur le Maire donne son accord.

Adopté à l'unanimité

N°13 Opération "Des livres et vous au collège"
Rapporteur : Malika TRANCHINA

Un nouveau dispositif baptisé « des livres et vous au collège » pérennise la substitution des bons scolaires pour l'attribution de fournitures scolaires par des dictionnaires et des livres.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du projet éducatif local de la ville.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce nouveau dispositif.

Adopté à l'unanimité

N°14 Autorisation de vente au déballage pour la fête des pains
Rapporteur : Odile CHANDELIER

Le programme de la fête des pains prévoit une vente au déballage
Il vous est proposé d'autoriser les ventes au déballage sur le domaine public les samedi 2 et dimanche 3 octobre 2010.

Adopté à l'unanimité

N°15 Sortie de stock des œuvres relatives à l'exposition PROUVÉ
Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

La ville de Malzéville avait conçu et proposé en 1999 des catalogues, des affiches et des cartes postales dans la cadre d'une exposition Victor Prouvé.
Il vous est proposé de sortir les valeurs inactives de ces biens et de les démonétiser afin d'être utilisée ou offerts.

Adopté à l'unanimité

N°16 Modification de la procédure pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes
Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le conseil municipal avait approuvé le programme de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente ainsi que la réhabilitation du 1^{er} étage de l'école Jules Ferry.
La ville, ne souhaitant pas prendre de risques juridiques, a décidé de scinder le projet initial en 2 opérations distinctes mais simultanées : une procédure de concours sur esquisse pour la salle polyvalente et une procédure sur compétences et moyens pour les salles de l'école.
Il vous est proposé d'autoriser le Maire à lancer les procédures décrites, à autoriser le Maire à solliciter des participations financières auprès de tout organisme, de lancer la procédure de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la salle polyvalente, d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à la majorité des voix (26 pour, une abstention : Marc BARRON)

N°17 Liste des décisions
Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

Questions diverses

La séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance.
Bernard BRAUN